

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS,
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE, AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^E CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ◆ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ◆ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ◆ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ◆ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 21 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^e classe au sein du service des sports de la commune de Sportville. Cette dernière compte 40 000 habitants au sein d'une communauté d'agglomération de 150 000 habitants et possède des équipements couverts (gymnases, salles spécialisées), des terrains de grands jeux (football, rugby) ainsi qu'une piscine.

L'adjoint au Maire en charge des sports s'interroge sur l'état des équipements sportifs, qui se dégradent, au regard de la multiplication des demandes des administrés quant à leur disponibilité. Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'entretien des équipements sportifs et les contraintes qui pèsent sur leur gestion.

10 points

Dans une seconde partie, il vous demande d'envisager des propositions opérationnelles pour déterminer l'opportunité pour une commune d'investir dans la construction et le développement de nouveaux équipements sportifs (10 points).

<i>Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.</i>

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Équipements sportifs : le coup de jeune attendra » - *Acteurs du sport* - Mars 2015 n°167 - 3 pages
- Document 2 :** « Équipements sportifs : une nécessaire cure de jouvence » - *lagazette.fr* - Consulté le 20 juillet 2017 - 9 pages
- Document 3 :** « Focus sur la réglementation fédérale des salles multisports » - *sports.gouv.fr* - Mise à jour le 18 juillet 2016 - 2 pages
- Document 4 :** « Centres aquatiques : une déferlante de rénovations » (*extraits*) - *Le Moniteur Hebdo* - 14 juillet 2017 - 3 pages
- Document 5 :** « Équipements sportifs : les collectivités condamnées à innover » - *caissedesdepotsdesterritoires.fr* - 17 mars 2017 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



Le vieillissement et la conformité des équipements sportifs inquiètent de plus en plus les élus locaux. Même si l'intercommunalité a redonné un peu de souffle en la matière, collectivités territoriales comme fédérations sportives composent avec les moyens du bord. Et le pire pourrait être à venir dans un contexte de baisse des dotations qui va grignoter les capacités d'autofinancement. À tel point qu'une panne sèche au niveau des investissements est redoutée.

Équipements sportifs : le coup de jeune attendra

Piscines, gymnases, terrains multisports, dojos et autres courts de tennis : la France regarde ses équipements sportifs vieillir. Inexorablement. La majorité a été mise en service ou construite dans les années 1970-1990. Résultat, aujourd'hui, 42 % de ces infrastructures sont âgées de plus de trente-cinq ans. La moitié des installations a même vingt-cinq ans et plus. Ce qui, en la matière, n'est pas vrai-

ment le bel âge... Les trois quarts des 265 368 équipements sportifs français sont la propriété des communes. Un constat qui signifie deux choses principales : un, que ces collectivités supportent depuis des années une grande partie de l'effort public en matière de construction et de rénovation de ces infrastructures. Deux, qu'elles devront encore supporter des coûts d'investissement dans les années à venir,

pour rénover ce patrimoine sportif. À condition qu'elles puissent encore investir, ce qui apparaît loin d'être gagné dans le contexte de baisse des dotations.

Plan Marshall

L'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) sonne l'alarme depuis quelques années déjà. En 2014, elle a même appelé à un Plan Marshall des équipements

sportifs. Elle voit là, en effet, un levier économique non négligeable étant donné que 85 % du parc est public. Ce qui représente la bagatelle de 226 954 équipements.

« Il est vrai que beaucoup de facteurs dépendent des collectivités territoriales et particulièrement des communes », explique Claire Delpech, responsable finances et fiscalité au sein de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). « La grande majorité des équipements ont été construits dans les années 1960-1970 ». Et cela, sous l'impulsion forte des pouvoirs publics, à travers notamment des opérations majeures comme celle des Mille piscines. « Mais ces dernières années, l'intercommunalité a beaucoup fait dans le domaine. Elle a apporté une force de frappe considérable en matière de rénovation ou de création », poursuit-elle. Un constat partagé par Guillaume Dufлот, vice-président d'Amiens Métropole (Somme), en charge des sports, qui nous déclarait en novembre dernier : « Aujourd'hui, une mairie n'est plus suffisante quand il s'agit d'investir des millions d'euros pour rénover des équipements sportifs. Si nous ne sommes pas dans le cadre d'une intercommunalité, ne serait-ce que pour négocier des aides, nous ne pouvons pas y répondre ».

ILS ONT DIT...

Ces dernières années, l'intercommunalité a apporté une force de frappe considérable en matière de rénovation ou de création d'équipements sportifs.

Claire Delpech,
responsable finances
et fiscalité au sein
de l'Assemblée des
communautés de
France (AdCF)

L'intercommunalité au secours

L'engagement des intercos est en effet très marqué sur la partie « équipements sportifs ». D'après les

derniers chiffres de 2012, de l'observatoire de l'intercommunalité de l'AdCF, 64 % des communautés ont adopté la compétence en question. Dans le détail, c'est effectivement le cas de 76 % des agglomérations et de 62 % des communautés de communes.

Ce changement d'échelle a pu bien faire sauter quelques verrous, ici ou là. Mais dans bon nombre de cas, il n'a fait que déplacer le problème d'un cran. « Notre objectif est désormais de mutualiser les équipements existants », souligne Hervé Thaunay, élu en charge des sports à la communauté de communes de Segré (Maine-et-Loire). « Aujourd'hui, même si nous avons des demandes, nous ne pouvons pas accueillir de sport supplémentaire. La dernière fois que nous l'avons fait, c'était avec le rugby. Nous avons accepté la demande d'un club. Nous avons récupéré un terrain parmi ceux dédiés au football. Mais aujourd'hui, ce club a 130 licenciés. C'est très bien mais nous sommes coincés. Nous ne pouvons rien lui proposer pour son évolution. Même chose avec la piscine qui est à saturation. Nous devons limiter le nombre de nageurs. Il existe bien un

projet de nouveau centre nautique mais il est en stand-by. En résumé, nous faisons avec les moyens dont nous disposons. Comme tout le monde en somme... ».

ILS ONT DIT...

Nous estimons avoir besoin de 175 à 200 mètres carrés de bassins ludiques et sportifs pour 10 000 habitants. À l'échelle du pays, il nous faudrait donc entre 1,3 et 1,6 million de mètres carrés. Or, nous en sommes actuellement à 800 000 mètres carrés.

Joachim Arphand,
responsable service
Équipements au
sein de la Fédération
française de natation
(FFN)

Normes et conformité...

Michel Champion, trésorier de l'Andes, évoque « un vrai sujet d'inquiétude pour les élus. Des créations d'équipements vont être retardées voire purement annulées au profit, au mieux, de projets très coûteux de rénovation ou de remise aux normes, notamment en termes d'accessibilité. Car la conformité est aussi une préoccupation grandissante ».

Nantes opte pour l'éphémère

Faute d'infrastructures requises, l'organisation de grandes compétitions mondiales constitue un frein pour bon nombre de fédérations françaises. Par exemple, à la Fédération française de handball (FFH), Joël Delplanque fait face « à un problème de jauge ». Pour un match international, il faut compter idéalement 10 000 places. Difficile d'y prétendre, à moins de construire une arène à l'image de celle de Montpellier. À Nantes, alors que le Palais des sports de Beaulieu (5 000 places) est vieillissant, un projet de ce type a été balayé d'un revers de la main il y a quelques années. Trop coûteux. La ville a donc opté pour une rénovation de Beaulieu, couplée à une installation éphémère ! Elle adapte une vaste halle (appelée, la Halle XXL, 12 500 mètres carrés) du Centre des expositions de la Beaujoire, pour accueillir tel ou tel événement. À l'image d'un match phare de handball. C'est simple : à chaque fois, tout (aire de jeu, tribunes, vestiaires, salons VIP, signalétique, raccordements en eau, installations électriques, etc.) est installé/désinstallé, du sol au plafond. Comme l'explique Ali Rebouh, adjoint au maire en charge des sports, les motivations sont économiques. « Ce choix a été réalisé au regard des coûts de construction d'une arène évalués à 100 millions d'euros, sans compter ceux liés à son entretien annuel ». Pour un match de handball, le budget est de l'ordre de 500 000 euros. Selon l'élus, « l'objectif serait d'accueillir deux ou trois fois par an, des manifestations sportives nationales ou internationales ». Joël Delplanque (FFH) trouve la stratégie plutôt « innovante, ne serait-ce que pour éviter des surcoûts observés dans d'autres villes ». De quoi donner quelques idées.

...

Pour Christophe Bernard, secrétaire général de l'Andes, le pire serait d'ailleurs encore à venir... Il redoute carrément une panne sèche en matière d'investissements. « Nous pensons que les répercussions de la baisse des dotations se feront surtout sentir à partir de 2017. Et ce, au regard des capacités d'auto-financement des collectivités qui seront progressivement rognées. En conséquence, à partir d'un certain moment, elles risquent de ne plus pouvoir conduire d'emprunt. C'est pourquoi, nous les poussons à établir des plans pluriannuels d'investissements et surtout à les réviser régulièrement, en fonction de leurs capacités d'autofinancement ».

Nos vieilles piscines sont au mieux renouvelées sinon transformées en centres nautiques.

Système D

Comment ces perspectives sont-elles vécues du côté des fédérations ? Curieusement, l'inquiétude apparaît bien souvent mesurée comme si chacun était habitué au système D. À la tête de la Fédération française de handball, en pleine croissance ces dernières années dans le sillage des Experts, Costauds et autres Barjots, Joël Delplanque compose. « Oui, il existe des zones très tendues comme c'est le cas à Paris. Mais notre difficulté principale reste de recruter des encadrants pour répondre à la demande de licenciés. En matière d'installation, nous parvenons toujours à trouver des solutions ».

À la Fédération française de judo, ju-jitsu, kendo et disciplines asso-

ciées (FFJDA), Jean-René Girardot, vice-président et secrétaire général, précise que « les bonnes années nous avons un dojo subventionné par le Centre national pour le développement du sport (CNDS). Là, je pense que nous allons passer à un tous les deux ans... Pour le reste, notre discipline se pratique dans environ 6 200 sites, comme des gymnases. De ce fait, notre problème est davantage lié à la cohabitation avec les autres disciplines. L'objectif est alors de rechercher des mutualisations avec d'autres arts martiaux pour pouvoir obtenir de nouvelles salles ».

Ère de la cohabitation

La cohabitation, voilà un mot qui revient aussi très souvent dans le discours de Joachim Arphand, responsable service Territoires & équipements au sein de la Fédération française de natation (FFN). Aujourd'hui, nos vieilles piscines sont au mieux renouvelées sinon transformées en centres nautiques et autres centres aquarécratifs. « Pour les collectivités, c'est devenu un moyen d'offrir à la population des pratiques qui sortent du champ sportif traditionnel, avec la volonté de minimiser les coûts », précise-t-il. En conséquence, « oui, il existe en France un problème évident d'accès aux bassins mais il est aussi lié au fait que ces derniers sont sous-dimensionnés pour permettre à tout le monde de pratiquer dans de bonnes conditions ». La fédération a fait ses petits calculs : « nous estimons avoir besoin de 175 à 200 mètres carrés de bassin éducatif et sportif pour 10 000 habitants. À l'échelle du pays, il nous faudrait donc entre 1,3 et 1,6 million de mètres carrés. Or, nous en sommes actuellement à 800 000 mètres carrés », ajoute Joachim Arphand.

Au pied d'une montagne

Ce souci de faire cohabiter les activités se retrouve dès la genèse des

ILS ONT DIT...

Notre objectif est désormais de mutualiser les équipements existants. Aujourd'hui, même si nous avons des demandes, nous ne pouvons pas accueillir de sport supplémentaire.

Hervé Thaunay,
élu en charge
des sports à la
communauté de
communes Segré
(Maine-et-Loire).

projets : « prenons l'exemple d'un territoire qui va avoir besoin d'un bassin de 25 mètres de long avec huit à dix couloirs de nage et d'un bassin « multifonction » d'apprentissage et d'activités d'éveil et de remise en forme en complément », poursuit M. Arphand. « Bien souvent, les collectivités vont privilégier un « six couloirs » destiné à la fois aux activités sportives et éducatives afin de faire place à un bassin parallèle qui va répondre à des fonctions essentiellement ludiques. Et au final, les deux bassins seront embouteillés ». Et Michel Champion (Andes) de rappeler que « tout cela va forcément avoir un impact » en termes de développement des disciplines. « Sans compter que le problème dépasse largement le cadre du sport. Tous les équipements publics (écoles, centres culturels...) sont potentiellement concernés. Nous sommes au pied d'une montagne ».

À CONSULTER

- « Chiffres-clés du sport en France, 2013 », ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ccs_fevrier_2013-2.pdf
- « Recensement des équipements sportifs (RES) », ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, <http://www.res.sports.gouv.fr/>

Équipements sportifs : une nécessaire cure de jouvence

Gymnases, piscines, terrains de football, courts de tennis... Les collectivités locales sont propriétaires de 85 % d'un parc sportif vieillissant, dans lequel quatre équipements sur dix ont été construits il y a près de quarante ans. Elles peinent, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, à dégager des moyens financiers pour rénover ou construire ces infrastructures dédiées, alors que de nouveaux schémas de financement émergent. Au-delà des questions de sécurité et d'accessibilité, l'enjeu porte aussi sur l'adaptation des équipements à une demande sociale qui évolue et tend vers plus d'autonomie. D'où la nécessité pour les collectivités d'innover.

1. Équipements sportifs : construire ou rénover, le dilemme des collectivités

Gymnases, piscines, terrains de football, courts de tennis... Les collectivités locales sont propriétaires de 85 % d'un parc sportif vieillissant, dans lequel quatre équipements sur dix ont été construits il y a près de quarante ans.

Chiffres-clés

43 523 terrains de « grands jeux »

C'est-à-dire permettant la pratique du football, du rugby, du hockey, etc. Ce sont les équipements les plus représentés en France, suivis par les **courts de tennis (40 818)**, les **boulodromes (29 392)**, les **plateaux d'éducation physique et sportive (22 004)**, les **salles multisports (18 176)** et celles qui ne sont pas spécialisées (**15 162**).

Source : « [Les chiffres clés du sport 2017](#) » (ministère des Sports)

«La vétusté des équipements sportifs [...] conduira les collectivités propriétaires à programmer, dans les prochaines années, des investissements considérables pour mettre en conformité les installations (sécurité, hygiène, santé) et moderniser leur conception », écrivait déjà la Cour des comptes dans un rapport ⁽¹⁾ de 2009.

Une assertion qui, huit ans plus tard, n'a pas pris une ride ! Des terrains de football aux boulodromes, la France compte exactement 269 497 équipements sportifs ⁽²⁾.

Dans huit cas sur dix, ils sont la propriété de collectivités locales, principalement des communes et des intercommunalités. Et 42 % d'entre eux ont près de 40 ans ! Comme le rappelle l'Assemblée des communautés de France (ADCF) pour le cas des piscines, les constructions les plus vieilles du parc d'équipements sportifs français, « plus l'équipement est ancien, plus il est coûteux. Le renouvellement constitue un enjeu d'investissement majeur. »

Un chantier estimé à 21 milliards d'euros

La Cour des comptes estimait à l'époque à 21 milliards d'euros le coût du chantier : 6 milliards pour la mise aux normes et 15 milliards pour adapter les équipements aux nouvelles attentes des pratiquants. Combien aujourd'hui ? Adjoint au maire (LR) délégué aux sports et à la santé à la mairie de Marcq-en-Barœul (394 00 hab., Nord) et vice-président de l'Association nationale des élus en

charge du sport (Andes), Didier Ellart lâche : « C'est une montagne. Il faudrait un plan Marshall pour rénover nos équipements sportifs ! »

Le champ d'intervention des équipements dépasse très largement le cadre du sport : ils ont aussi un impact sur les loisirs, le tourisme, l'enseignement, l'insertion, la cohésion sociale, l'économie, la santé et l'aménagement du territoire.

Malgré toutes ces qualités, le sport ne fait pas l'objet d'une compétence obligatoire. Faute de chef de file, l'appropriation de cette question reste soumise à des choix politiques. Avec le risque d'être considérée comme une variable d'ajustement ou une option, d'autant plus dans un contexte économique contraint, qui a freiné les investissements.

« Entre les problématiques budgétaires et les lois successives, de nombreuses raisons laissent à penser que le sport doit être structuré à une échelle supracommunale, confirme Clément Thoraval-Mazéo, doctorant en sociologie ⁽³⁾ et directeur adjoint du centre aquatique de Neuilly-sur-Seine [62 300 hab., Hauts-de-Seine]. L'intercommunalité soulève des enjeux spécifiques et transversaux que la gestion communale seule ne peut pas gérer. »

D'après une récente étude de l'Andes, 88 % des intercommunalités interviennent donc sur la compétence « construction, entretien et gestion des équipements ». Les grandes régions s'impliquent également, à des degrés encore divers.

Conseiller régional (LR) du Grand Est et président de la commission « sports » de Régions de France, Jean-Paul Omeyer met l'accent sur une évolution importante. « Nous sommes désormais habilités à soutenir les rénovations et mises aux normes des équipements pour la pratique de haut niveau et pour la construction d'infrastructures sportives dans des zones qui en sont dépourvues. Nous intervenons donc en appui des collectivités locales, mais cet apport peut représenter un effet levier considérable », explique-t-il. Cette participation provient aussi parfois des départements, à l'image de celui du Nord qui met en place une politique de soutien à la création d'équipements sportifs de proximité.

Redémarrage des appels d'offres

Après quelques années creuses, les lignes commencent à bouger. « C'est en train de redémarrer, constate Patrick Bayeux, consultant en politiques sportives. Depuis quelques mois, nous voyons passer de plus en plus d'appels d'offres concernant des études de faisabilité et de programmation. Nous sommes sur une période plus propice au dialogue entre les différents acteurs, pour parler financement et cofinancement. »

A l'Andes, Cyril Cloup, directeur général, confirme être sollicité, notamment pour des équipements de proximité légers, type city-stades et skate-parks, « qui correspondent à une demande des populations ».

Du côté du ministère des Sports, la part « équipement » du Centre national pour le développement du sport (CNDS) est passée de 40 millions à 60 millions d'euros entre 2016 et 2017, soit une augmentation de 50 %.

Comment s'explique cette différence ? Dix millions d'euros ont été affectés aux infrastructures corses et ultramarines, et dix autres millions au titre du plan « Héritage 2024 » ⁽⁴⁾, destiné, justement, à la construction d'équipements légers, « permettant de multiplier les espaces de pratique au plus près de la population ».

Le candidat Macron avait promis d'améliorer le maillage des équipements sportifs et de rendre obligatoire leur réalisation dans les zones nouvelles d'aménagement. L'achat de créneaux horaires dans les équipements réalisés par des opérateurs privés devrait aussi être facilité, au même titre que la mise à disposition aux associations des gymnases des établissements scolaires. Le « plan Marshall » attendra.

Focus

Les piscines manquent de grands bassins couverts



En France, la moitié des 4 700 piscines ou centres aquatiques, qui totalisent 6 800 bassins, ont été construits avant 1978. Dans huit cas sur dix, ils appartiennent aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

« Un tiers du parc est découvert, donc n'est pas utilisable à l'année, un autre tiers est constitué de bassins de loisirs ou d'apprentissage en basse profondeur, et un dernier tiers répond aux critères fédéraux, en permettant une pratique sportive et d'apprentissage de la natation tout au long de l'année, détaille Basile Gazeaud, à la tête du département territoires et équipements à la Fédération française de natation [FFN].

Les manques se font surtout sentir au niveau des surfaces couvertes à vocation sportive et d'apprentissage. » Avec nombre d'équipements qui apparaissent sous-dimensionnés. « Aujourd'hui, nous considérons qu'un bassin sportif de 25 mètres à quatre couloirs est totalement inadapté. Il sera aussitôt saturé dès son ouverture, car il est difficile de faire cohabiter en simultané les différents publics, à savoir les scolaires, les associations et les autres nageurs », reprend le spécialiste.

La FFN a fait ses calculs : pour répondre à la demande d'un territoire de 30 000 habitants, elle estime nécessaire de proposer à minima un bassin de 25 mètres avec six couloirs.

Contre les freins financiers des collectivités, elle actionne souvent le levier « CNDS », qui peut représenter 10 % du coût d'un projet. Ensuite, il faut veiller aux frais de fonctionnement car, pour un centre nautique, la note annuelle peut grimper jusqu'à 7 %, voire 10 % du coût de construction.

2. « Le financement du sport-spectacle se fait au détriment d'une approche plus éducative » – Gilles Vieille-Marchiset



L'Allianz Riviera, à Nice.

Directeur du laboratoire « sport et sciences sociales » de l'université de Strasbourg, le sociologue Gilles Vieille-Marchiset s'interroge sur les aspects sociaux de la stratégie sportive nationale.

En France, 42 % des équipements sportifs ont près de quarante ans. Quels risques cette situation fait-elle peser sur les pratiques ?

La majorité de nos équipements ont effectivement été construits dans les années 70-80, dans un contexte où les normes fédérales étaient omniprésentes (revêtements, lignes, etc.). Il en est ressorti des infrastructures très normalisées qui correspondaient à une demande sociale particulière : juvénile, plutôt masculine et tournée vers la compétition. Ces équipements sont inadaptés à une demande sociale qui s'est diversifiée et élargie à d'autres publics, plus féminins, plus âgés, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Nous nous retrouvons avec un décalage énorme qui pèse évidemment sur les pratiques. Les gens sortent des stades et des gymnases pour s'exercer dans la rue ou dans la nature.

Quelles sont les conséquences pour les collectivités ?

Elles doivent s'adapter et ce n'est pas simple. Le système, qui date des années 90 et tourne autour des contrats d'objectifs par lesquels elles se sont rapprochées du mouvement sportif, est encore très présent, mais il n'a plus lieu d'être. Car le sport ne se pratique plus seulement dans les clubs. Au niveau des équipements, cela passerait par des structures multipratiques, dégagées des normes fédérales, à l'image des city-stades, mais aussi par des halles polyvalentes, adaptables et couvertes, pour une pratique toute l'année. Elles doivent également comporter des lieux de sociabilité, comme des club-houses dans lesquels les personnes se retrouvent et discutent.

Pourquoi affirmez-vous que « la France gouverne le sport par l'événementiel » ?

Euro 2016 de football, championnat d'Europe de basket-ball, mondiaux de handball masculins et féminins, etc. Entre 2015 et 2018, 23 grands événements sportifs ont eu ou auront lieu en France. Sans oublier, bien sûr, la candidature de Paris pour les JO de 2024. Cette approche s'observe aussi au niveau des territoires où l'on gouverne par les micro-événements. De plus en plus, la demande des collectivités est d'organiser des événements pour différents publics, d'animer, de faire venir la presse... La question est alors de savoir si cette stratégie est rentable sur le plan social.

Considérez-vous que cette gouvernance se fait au détriment du sport pour tous ?

Si l'on se positionne à une échelle nationale, oui. Nous l'avons d'ailleurs constaté, il y a quelques années, avec la contribution du CNDP au financement de la construction ou de la rénovation de stades pour l'Euro 2016 de football. Enfin, quelles conséquences sur l'embauche d'éducateurs sportifs ? Ces derniers devraient être au cœur de la stratégie. Or, aujourd'hui, l'emploi sportif se déplace vers le marketing, le management ou encore l'événementiel. En résumé, la vision du sport-spectacle est largement dominante, au détriment d'une approche plus éducative et sur le long terme.

3. Equipements sportifs : des aides au montage, chacun court après la meilleure formule financière

Méconnus, de nombreux leviers de financement des équipements sont pourtant mobilisables, dont les fonds européens et la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le marché public global de performance commence aussi à séduire.

Chiffres-clés

41 M euro

C'est le montant en 2016, sur un total de 816 M euro, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) affectée à la rénovation ou à la construction d'équipements sportifs. L'article 159 de la loi de finances initiale pour 2016 a, pour la première fois, rendu éligibles à la DETR « les projets du domaine sportif ».

Deux bassins de 25 mètres dont un couvert, un espace ludique, un immense parking extérieur... La piscine municipale de La Suze-sur-Sarthe (4 400 hab., Sarthe) ne présente qu'un défaut : son âge, près de 45 ans. « Elle est en fin de vie », souffle le maire (DVD) Emmanuel d'Aillières, à propos de ce souvenir local de l'opération gouvernementale des années 70 des « 1 000 piscines ».

Avec son équipe, l' élu vient d'engager un audit sur l'état de cet équipement. « On nous annonce 2 millions d'euros de frais. Mais faire du neuf sur du vieux, je suis sceptique. Et nous n'avons pas les moyens d'en construire une autre, pas plus que la communauté de communes à qui nous avons aussi demandé de la reprendre », relate-t-il. Conséquence ? « Nous n'excluons pas de la fermer, à terme », poursuit le maire, le nez sur le déficit chronique annuel de 250 000 euros. Une issue qui laisserait ce territoire du val de Sarthe (15 communes, 27 000 hab.) dépourvu de centre aquatique.

Dénicher Jusqu'à 80 % du total

A la commune nouvelle de Segré-en-Anjou-bleu (15 communes, 35 800 hab., Maine-et-Loire), on réfléchit à réorganiser l'existant.

« Elus et techniciens pensent surtout à mutualiser les infrastructures sportives à l'échelle du territoire, en sensibilisant aussi les associations, précise Hervé Thaunay, l'adjoint délégué aux sports. Pour les constructions nouvelles, nous verrons plus tard. » Un bassin supplémentaire pour le centre aquatique, qui est à saturation, et des courts couverts de tennis sont évoqués.

« Mais l'une de nos difficultés est l'accès à l'information en matière de financement des équipements », avance l' élu, à propos de ressources autres que celles de la région, du département ou de l'Etat. « Il existe pourtant de nombreuses possibilités ! » s'empare Stéphane Kroemer, président de la

commission « sport, ruralité et montagne » à l'Andes et adjoint (LR) au maire de Luxeuil-les-Bains (7 026 hab., Haute-Saône).

Un exemple ? Depuis le 1^{er} janvier 2016, les équipements sportifs sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux, une aide gouvernementale en soutien des projets d'investissements structurants en milieu rural, qui vient s'ajouter à celle du CNDS. « Sans oublier les fonds européens [Feder, ndlr], la dotation du fonds de soutien à l'investissement local et d'autres aides moins classiques apportées par les fédérations sportives, poursuit-il. Selon le dossier, la somme de tout ce dont on peut bénéficier peut financer jusqu'à 80 % du total. Les acteurs n'en ont pas toujours conscience. »

Le privé à la rescousse

Dans certains cas, faute de financements publics, des projets d'initiative privée émergent également. Au-delà des équipes de maîtrise d'œuvre et autres bureaux d'études, ils associent un promoteur et un exploitant. « L'équipement sportif est alors positionné au cœur d'un projet urbain ou d'une opération immobilière, explique Matthieu Briol, directeur du développement du groupe UCPA. Il est financé par des loyers et par une répartition de la charge foncière à l'échelle de l'opération. L'exploitant privé a une totale liberté pour être performant sur un plan commercial. La collectivité, elle, n'a pas à investir directement. »

La faisabilité de ce type de dispositif reste toutefois liée à une taille critique du projet, à son positionnement, à son accessibilité et à l'équilibre fin à trouver entre le loyer généré et le bilan d'aménagement attendu. Une procédure récente semble intéresser de plus en plus de collectivités : le marché public global de performance (MPGP). Il est rendu possible par l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, qui a transposé deux directives européennes en droit français, suivie de deux décrets, dont celui du 25 mars 2016 sur les nouveaux outils de la commande publique.

Son article 92 prévoit que le MGP « fait obligatoirement apparaître, de manière séparée, les prix respectifs de la réalisation et de l'exploitation ou de la maintenance. La rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performances mesurables fixées par le marché public pour toute sa durée. »

Des performances en package

Ambarès-et-Lagrave (14 600 hab., Gironde) a choisi le MGP pour son futur centre aquatique. Orléans métropole (22 communes, 279 600 hab.) et la mairie (LR) d'Orléans ont été les premières à se lancer dans l'aventure de ce mode de procédure pour le futur centre Orléans métropole. Il réunira une salle de sports, un palais des congrès, un parc des expositions et un zénith. L'opération est évaluée, en investissement, à 100 millions d'euros hors taxes.

« Ces dernières années, nous avons expérimenté tout ce qui peut se faire en matière de procédures de mode de gestion et de réalisation », affirme Philippe Pezet, conseiller spécial à Orléans métropole et conseiller municipal sur les grands équipements. Selon lui, l'un des atouts du MGP est « l'esprit du décret, qui facilite le sourçage », un aspect « fondamental ».

« De la même façon, toute la chaîne de valeur de production de l'équipement est responsabilisée, du concepteur au mainteneur en passant par l'entreprise, garantissant une bien meilleure efficacité, ajoute-t-il. Avec des engagements sur les coûts, les délais de réalisation et les performances recherchées. » Les premiers retours seront scrutés.

Focus : Patrick Bayeux, consultant en équipements sportifs

« Faire cohabiter service public et activités commerciales »

« Le modèle que je qualifierais de privé-public ne répondra certes pas à toutes les situations, mais il peut représenter une alternative intéressante, dès lors que cohabitent, au sein d'un même équipement, des activités de service public et d'autres qui sont industrielles et commerciales. Toutefois, pour que ce genre d'opération réussisse, un soutien de la collectivité est nécessaire. Il peut prendre différentes formes : à travers des facilités pour disposer du foncier (acquisition, modification du PLU, etc.), et, une fois l'équipement réalisé, par le biais d'un achat de créneaux horaires pour les besoins de service public (scolaires, clubs et autres activités municipales). Dans ce type d'opération, les risques sont portés par le privé. »

Focus

Gestion des horaires, chantiers, achats groupés : la technique gagnante de la mutualisation

Bouaye (Loire-Atlantique) 6 600 hab.

« Mutualiser, c'est gagné ! » est en quelque sorte le credo de ce jeune élu, pour qui tout a commencé il y a trois ans, quand il a formé un groupe de travail et d'échanges. « A l'époque, je me sentais un peu isolé, avant de me rendre compte que d'autres l'étaient aussi », se souvient Camille Autrusseau, adjoint délégué aux sports à la mairie (PS) de Bouaye (6 600 hab., Loire-Atlantique).

Son groupe compte alors dix élus chargés des sports du sud de Nantes métropole. Les conversations ont trait aux créneaux horaires à disposition des associations. « Nous avons pris conscience que certains gymnases étaient saturés, pendant que d'autres, au même moment, étaient disponibles sur la commune voisine, raconte-t-il. Nous avons donc mis en commun les plannings de nos équipements et sensibilisé les associations. »

Aujourd'hui, sa base de données concerne 90 communes de Loire-Atlantique et n'est plus limitée aux seuls créneaux associatifs. « Elle comporte aussi les projets de construction et de rénovation de chacun jusqu'à 2020 et un retour sur les chantiers conduits ces dernières années : leur nature, les matériaux employés, le nom des entreprises, des architectes, les aspects positifs, négatifs, etc., détaille Camille Autrusseau. L'approche a permis à certains élus de remarquer qu'ils partaient chacun sur la construction de nouveaux courts de tennis, distants de seulement cinq kilomètres... »

Quatre communes se sont, par exemple, rassemblées pour un achat groupé de terrains de football synthétiques. De quoi économiser chacune environ 100 000 euros, soit un huitième du prix du produit. Même chose pour l'achat d'une tondeuse pour les terrains engazonnés. « A quoi bon avoir chacun la nôtre, qui servirait une demi-journée par semaine ? Pourquoi ne pas la mutualiser au niveau de l'intercommunalité ? » Des visites de terrain sont organisées pour échanger sur les retours d'expérience. Une entraide est née autour du montage de dossiers et des financements. « L'objectif est d'arrêter de travailler chacun de son côté et de tendre vers une vision d'ensemble », résume l'élu, qui aspire à voir son initiative s'étendre à tous les départements, grâce, notamment, au réseau Andes dont il est référent local. Un déploiement en cours.

4. Equipements sportifs : demain, des espaces conviviaux, scénographiés, modulables et 2.0

Les pratiques du sport évoluent : aux collectivités locales de s'adapter pour coller aux attentes des usagers. Celles-ci se doivent d'innover, dimension désormais prise en compte dans les subventions, et faire des équipements des lieux de vie.

Chiffres-clés

79 % des Français imaginent les lieux de leurs pratiques sportives de demain en accès libre. Pour 77 %, ils doivent aussi être conçus pour permettre plusieurs activités en même temps. Les équipements les plus plébiscités sont les espaces de fitness de plein air (18 %), les piscines (16 %), les parcours santé (14 %), les pistes cyclables (13 %), les murs d'escalade (12 %) et les terrains multisports (11 %).

Des pratiquants plus autonomes, moins focalisés sur la compétition, séduits par des activités en extérieur. « Nous observons ⁽¹⁾ une mutation dans la façon de consommer le sport, aussi bien en termes de modes de pratiques que de lieux », explique Virgile Caillet, délégué général de l'Union sport et cycle.

Pour répondre aux attentes de leurs concitoyens, les collectivités n'ont pas d'autre choix que de s'adapter. C'est pourquoi quantité d'infrastructures de proximité en accès libre émergent actuellement en France : city-stades, espaces de cross-fit, skate-parks...

En 2017, le CNDS a, pour la première fois, intégré une « dimension innovation » dans ses critères de subventions dédiées aux équipements sportifs. Cette innovation peut porter sur la conception (architecture, matériaux, modularité...) ou sur l'exploitation (développement durable, multi-usages, mutualisation d'espace, etc.).

Lame de fond numérique

Clément Mansion, architecte associé chez Chabanne et partenaires, commence à constater une évolution des demandes en la matière. Le mot « convivialité » fait progressivement son apparition dans les cahiers des charges. « Un équipement sportif comme un gymnase ne se limite pas à une aire de jeux et à des vestiaires. Nous devons intégrer des espaces susceptibles d'accueillir des parents ou des personnes qui n'aiment pas forcément le sport. Le site doit devenir un vrai lieu de vie », insiste-t-il. La révolution passe aussi par les nouvelles technologies.

« Certains sols comportent une cinquantaine de tracés. Nous commençons à voir des affichages lumineux à la demande, en fonction de la discipline », illustre l'architecte, selon qui l'arrivée du numérique est « une lame de fond qui se prépare ». Au-delà des grands équipements, les collectivités locales se mettent progressivement à niveau, par exemple pour assouplir la mise à disposition de leurs infrastructures, comme à l'espace nautique du Grand Chalon (51 communes, 117 800 hab., Saône-et-Loire), où il est possible de réserver ses activités en ligne. Autre idée : Strasbourg eurométropole (33 communes, 484 000 hab.) a élaboré un système pour suivre en temps réel la fréquentation de ses bassins. La tendance va aussi vers la mise en scène du sport, comme au nouveau pôle « sports montagne » de Saint-Martin-Vésubie (1 400 hab., Alpes-Maritimes).

« L'objectif est de faire vivre des expériences originales aux pratiquants en jouant sur les lumières, la musique, les éclairages etc. Des scénographes commencent aussi à entrer dans des centres nautiques pour imaginer un cheminement original entre les vestiaires et les bassins », observe Clément Mansion.

Transformation à la demande

Sur le plan de la conception et dans la lignée des « arénas », les équipements se doivent d'être modulables : espaces transformables, jauges évolutives... Il s'agit d'optimiser l'utilisation des volumes, comme au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (227 100 hab.).

« Le cœur de ce type d'équipement est, en général, inexploité pour des raisons techniques liées à l'accès et à la fragilité de la piste, glisse l'architecte. Ici, il était impensable de ne pas rendre accessibles ces 3 000 mètres carrés. » Le lieu a donc été conçu sans poteau et comporte une rampe pour les véhicules lourds, de façon à pouvoir y monter une scène.

A la métropole de Nantes (24 communes, 619 000 hab.), l'innovation prend une forme éphémère. Il y a quelques années, la métropole a refusé de construire une aréna. Pour les grands événements sportifs, elle configure, à la demande, un hall XXL du centre des expositions de La Beaujoire. « Avec deux ans de recul, nous sommes pleinement satisfaits », affirme Pascal Bolo, vice-président (PS) de la métropole chargé des finances et du sport de haut niveau. Et pour un moindre coût, puisqu'il faut compter entre 400 000 euros et 600 000 euros pour l'installation et la désinstallation de cet équipement, selon son ampleur.

Focus

Les patinoires peinent à moderniser leur image

« Nous devons être plus percutants sur le plan de la communication et de nos modalités de commercialisation », tranche Chris Dupoux, président du Syndicat national des patinoires (SNP), infrastructures qui attirent principalement un public de sportifs, en club. Car, si ces derniers monopolisent les deux tiers de plannings, ils ne contribuent aux recettes qu'à hauteur de 10 %, comme l'a montré une étude présentée lors des Rencontres nationales du SNP à Epinal (Vosges), en mai 2016. Résultat : chaque entrée coûte en moyenne 3,40 euros à l'exploitant. « Il n'y a pas que dans les patinoires que l'usage des clubs est peu contributif », relève-t-il au passage, en référence aux centres aquatiques.

« Aux gestionnaires de se montrer imaginatifs » – L'un des leviers d'action pour augmenter les recettes tient à la configuration de ces infrastructures, avec un encouragement à la construction de patinoires à double piste. Une façon selon lui de multiplier l'offre et de donner plus de souplesse pour faire cohabiter des usages différents, sportifs et grand public notamment.

Ensuite ? « Aux gestionnaires de se montrer imaginatifs, en organisant, par exemple, des soirées à thèmes qui peuvent cibler des publics différents comme les étudiants, avance le président du SNP. La glace aurait intérêt à être plus diversifiée, plus valorisée et mieux vendue, notamment sur le plan digital. »

L'objectif est donc de faire évoluer l'image des patinoires en sortant des schémas classiques d'animation, afin de séduire une nouvelle clientèle.

A la condition aussi qu'une grande partie de la centaine de patinoires ouvertes toute l'année soit rénovée. Propriété des collectivités locales dans 95 % des cas, les deux tiers de ces équipements sont âgés de plus de 26 ans ! « C'est effectivement une limite, admet Chris Dupoux. Mais avec peu de moyens, il est possible de moduler l'espace et les usages pour proposer une offre de tourisme d'affaires ou estudiantine. »

[...]

Focus sur la réglementation fédérale des salles multisports

Afin d'optimiser l'utilisation des salles multisports et d'en minimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, le ministère des sports invite les fédérations sportives délégataires les utilisant pour leur discipline à harmoniser les règles fédérales relatives à ces équipements sportifs lorsqu'ils sont destinés à recevoir des compétitions.

[...]

Pour apporter une aide aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre qui ont pour projet de mettre en service une salle multisports, sont répertoriées les informations suivantes :

1 - Conseils pour la programmation d'une salle multisports

La construction d'une salle multisports constitue un acte important pour un maître d'ouvrage car elle influe sur le développement de la pratique sportive pour de nombreuses années.

Des équipements au service du public Les salles multisports sont, dans leur immense majorité, des équipements publics. Elles doivent permettre de satisfaire les besoins exprimés et, plus largement, les attentes de la population d'un quartier, d'une ville, d'un groupement de communes, avec un souci d'optimisation de la dépense publique (investissement et fonctionnement).

Un projet global La réalisation d'une salle multisports — et d'une installation sportive en général — n'est pas une réponse ponctuelle à un besoin conjoncturel mais doit s'intégrer dans le cadre d'une approche globale visant à la constitution, sur un territoire pertinent, d'un réseau d'équipements permettant à chacun l'accès à la pratique sportive.

Des choix à opérer « en amont » pour accroître la fonctionnalité Les fonctions assignées aux projets de salles multisports, leur localisation et leur conception sont le fruit d'une réflexion sur l'utilisation, sur la gestion et sur l'animation ultérieures de ces équipements. Il convient, en particulier, de connaître le public à qui la salle se destine, la nature et les objectifs de leurs pratiques.

Une même salle ne peut satisfaire tous les besoins et accueillir tous les sports. L'expérience a montré que trop de polyvalence nuit à la fonctionnalité des installations sportives.

Afin d'améliorer la fonctionnalité des salles multisports et, en particulier, la lisibilité des tracés au sol, il est recommandé, lorsque cela est possible, de limiter le nombre de disciplines sportives pouvant se dérouler dans chaque installation. Ainsi, la construction d'une nouvelle salle multisports n'est pas nécessairement une duplication d'un équipement existant. Il est plus judicieux de répartir les disciplines sportives sur plusieurs salles sur un territoire qui peut dépasser celui de la commune. Par exemple, on peut distinguer :

- d'une part, les salles de « sports de filets » (badminton, tennis, volley-ball) présentant une hauteur libre adaptée aux trajectoires des balles, ballons et volants,
- d'autre part, les salles de « sports de buts » (basket-ball, handball, futsal, hockey en salle, hockey sur patins et sur patins en ligne...) de moindre hauteur pour des trajectoires de balles globalement plus horizontales.

Il peut également être envisagé de distinguer les salles selon leur fonction principale. Ainsi, certains équipements permettent le déroulement de compétitions dans le respect des règles fédérales. De

fait, les meilleurs clubs locaux s'y entraînent prioritairement. D'autres salles multisports peuvent être essentiellement conçues pour des fonctions différentes, en particulier l'éducation physique et sportive et l'initiation, l'apprentissage et l'entraînement, le « sport-loisir » : ces salles - qui ne sont pas concernées par les règles fédérales relatives à la compétition - doivent respecter les dispositions réglementaires relatives à la sécurité des pratiquants.

[...]

3 - Cadre réglementaire relatif à l'hygiène, à la sécurité et l'accessibilité des salles multisports

Sans préjudice du respect des dispositions générales relatives au domaine de l'urbanisme et de la construction (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation, Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique...), les principaux textes réglementaires applicables aux salles multisports sont rappelés ci-dessous.

Principales réglementations applicables aux salles multisports :

Hygiène : Règlement sanitaire départemental pris en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique

Sécurité incendie : Règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) :

- Dispositions générales applicables à tous les E.R.P : arrêté du 25 juin 1980 modifié
- Dispositions particulières suivant la nature de l'exploitation :

Type X (« établissements sportifs couverts ») arrêté du 4 juin 1984 modifié,

Type C.T.S. (« chapiteaux, tentes et structures itinérantes ou à implantation prolongée ou fixes par conception ») arrêté du 23 janvier 1985 modifié,

Type S.G. (« structures gonflables ») arrêté du 6 janvier 1983 modifié,

Type L (« salles à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple ») arrêté du 5 février 2007 modifié,

Type N (« restaurants et débits de boisson ») arrêté du 21 juin 1982 modifié.

- Cahier des charges relatif aux grands équipements à exploitations multiples (CGEM) validé par la commission centrale de sécurité (6 mai 2010).

Accessibilité : Les dispositions législatives et réglementaires générales s'appliquent ; il n'y a pas de réglementation spécifique sur ce sujet applicable aux seuls équipements sportifs.

Code du sport (notamment les articles ci-dessous concernant l'homologation des enceintes sportives) :

articles L.312-5 à 17 du code du sport, articles R. 312-8 à 25 du code du sport, article D. 312-26 du code du sport, articles A. 312-2 à 12 du code du sport

Sécurité du matériel : Décret n°2016-481 du 18 avril 2016, fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball

Architecture & technique

Centres aquatiques Une déferlante de rénovations

Souvent vétustes et désuètes, les piscines françaises ont grand besoin d'un ravalement.

Avec, comme ambition, des économies financières et énergétiques pour les collectivités.

Les collectivités locales semblent se passionner pour les centres aquatiques. Les annonces d'inauguration, de plans de rénovation et de chantiers fusent des quatre coins du pays. Cette nouvelle effervescence trouve en partie son explication dans l'ancienneté du parc français. L'Hexagone compte plus de 4100 piscines. Malgré le manque de statistiques précises, « on estime qu'entre 60 et 70 % d'entre elles ne respectent pas la réglementation », remarque Paul Gérard Server, président de la

commission piscines publiques de la Fedair'sport (1). Ces équipements vétustes pèsent dans les budgets communaux : ils requièrent une maintenance lourde et engloutissent des calories. « En moyenne, une piscine représente entre 20 et 30 % des consommations énergétiques du parc immobilier d'une commune », indique Matthieu Kirchhoffer, expert en traitement de l'eau chargé des centres aquatiques franciliens chez Engie Cofely. Outre qu'ils représentent des gouffres financiers, ces ouvrages



Inaugurée en 2016, la piscine Sainte-Victoire à Venelles (Bouches-du-Rhône) a fait l'objet d'un contrat réalisation, exploitation, maintenance. Outre trois bassins chauffés au bois, elle abrite une salle de musculation et une aire de jeux.

anciens se révèlent démodés. Jusqu'aux années 1980, l'apprentissage de la nage constituait la priorité de l'Etat. De nombreux sites se réduisent donc à un bassin de 25 m, pourvu de quatre ou cinq lignes d'eau. Or, les attentes des usagers ont changé : ils réclament des installations destinées à la détente et au divertissement (*lire interview ci-contre*).

Créer un centre urbain. Un grand nombre de communes et d'agglomérations se trouvent donc à la tête d'établissements coûteux, obsolètes et désuets. La rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments s'imposent donc logiquement dans les esprits. Ces chantiers ambitionnent souvent de métamorphoser un équipement périphérique en un site qui concentrerait les flux urbains. « Pour la maîtrise d'ouvrage, ce bâtiment devient un élément central dans l'aménagement d'un quartier. Il doit constituer une destination pour les habitants », observe

Romain Frion, directeur de projet chez Eiffage Concession, chargé du développement des marchés de partenariat.

Déjà souvent voisins des salles de musculation, les bassins se trouvent petit à petit accolés à d'autres installations sportives et à des galeries marchandes. Si Paul Gérard Server approuve cette évolution, il déplore le manque de concertation des élus : « Ces démarches

Les attentes des usagers ont changé : ils réclament des installations destinées à la détente et au divertissement.

sont encore très souvent réfléchies au niveau de la commune, alors qu'elles devraient être organisées à l'échelle d'un territoire plus vaste. »

Les nouveaux contrats publics sollicités. Cette nouvelle vague d'opérations se caractérise par un recours accru aux délégations de service public et par l'apparition des marchés de partenariat et des marchés globaux de performance. Le manque de fonds publics et la promesse d'un chantier plus court motivent ces choix. « Les collectivités recherchent une optimisation des charges financières. Les offres clés en main, en partenariat avec un exploitant, permettent de répondre à ce besoin », avance Romain Frion. D'autres y voient un effet de mode. « On a vu quelques-uns de ces contrats émerger, mais attendons les retours d'expériences, souligne Paul Gérard Server. Ces montages peuvent se justifier dans certains cas particuliers. Toutefois, ils coûtent souvent plus cher aux contribuables que des marchés classiques. Par ailleurs, dans le cadre des marchés globaux de performance, rares sont les communes en mesure de vérifier le respect des objectifs fixés. »

Quelle que soit leur pertinence, ces nouveaux contrats poussent la maîtrise d'œuvre à rechercher une efficacité énergétique optimale. Les bureaux d'études sont ainsi amenés à tester de nombreuses technologies (*lire pages 68 et suivantes*). « Le dessin architectural doit aussi s'adapter à ces impératifs techniques, explique Jonathan Leroy, architecte de l'agence Chabanne + Partenaires, concepteur du centre aquatique de Venelles (Bouches-du-Rhône), un chantier en réalisation, exploitation et maintenance terminé l'année dernière. Il faut donc s'entourer de spécialistes ou faire appel à du *sourcing*. » ● Mathieu Dejeu

(1) Fédération des acteurs des équipements de sports et de loisirs.

« Vers un marché global alliant construction, gestion et exploitation »

François Mouilleron, directeur du développement et du marketing chez Récréa, gestionnaire d'équipements



PERRÉANTHONY VALLARD

Comment les piscines ont-elles évolué vers les centres aquatiques ?

Il y a dix ans, les piscines ont commencé à installer des jacuzzis et des hammams pour offrir un moment de détente après l'effort physique. Aujourd'hui, elles sont devenues de véritables centres

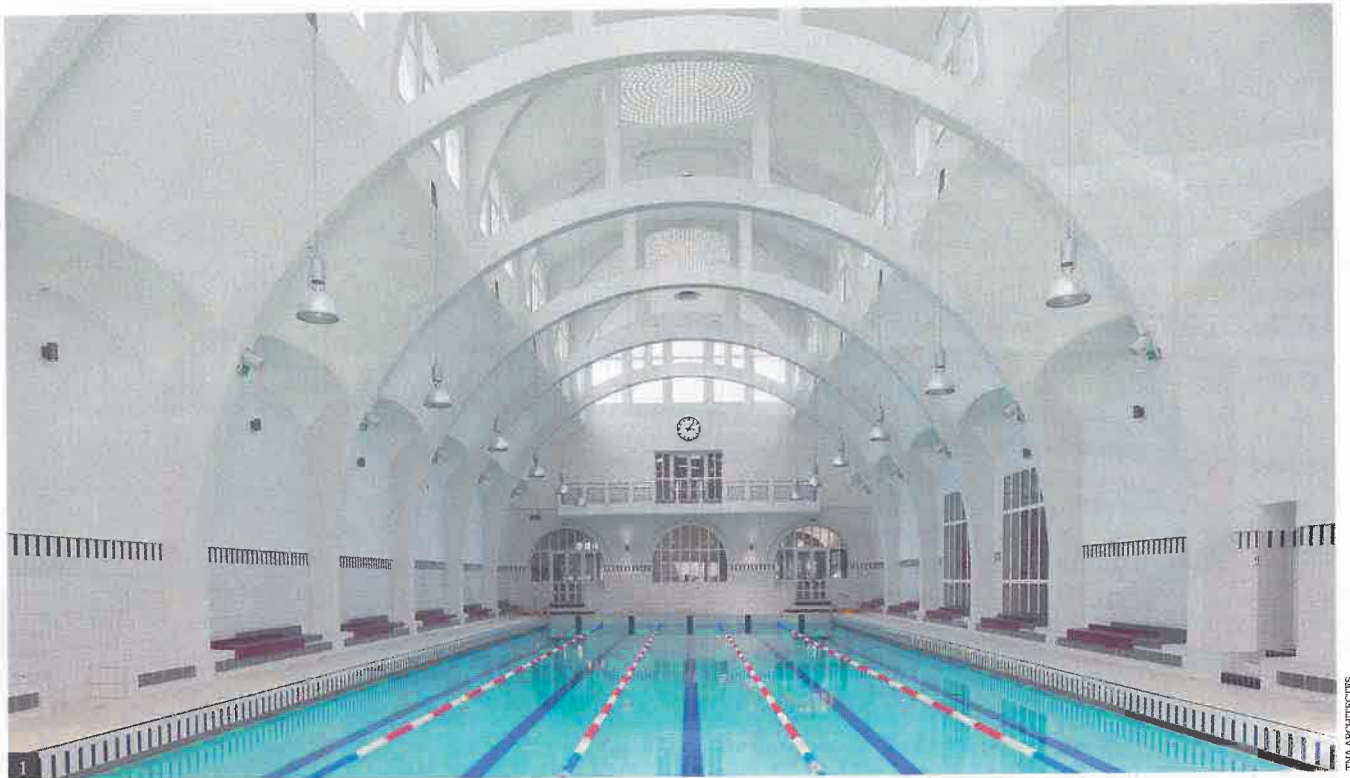
de remise en forme, où le sport et le bien-être se complètent. A l'avenir, la santé pourrait y jouer un rôle plus important. Toutes les générations se retrouvent dans ces équipements de loisirs - désormais appelés « centres aquatiques » -, où elles peuvent s'adonner aux plaisirs de l'eau. C'est l'un des derniers lieux du vivre-ensemble.

Comment gérer efficacement ces équipements d'un genre nouveau ?

Même s'ils veulent être les moins énergivores et les plus écolo-compatibles, les nouveaux centres aquatiques demeurent des usines. La gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) s'avère indispensable. Il faut au minimum une année d'exploitation pour régler les installations et optimiser la consommation des fluides qui, à elle seule, représente entre 30 % et 40 % des charges annuelles. Des économies substantielles pourraient être réalisées dans la consommation et le traitement de l'eau si les utilisateurs se douchaient avant de se baigner.

Pourquoi les collectivités locales délèguent-elles l'exploitation de leur patrimoine ?

Les centres aquatiques sont des équipements structurants mais difficiles à gérer pour les collectivités locales. Celles-ci font donc appel, dans le cadre de contrats de délégation de service public, à des gestionnaires d'établissements de sports et de loisirs tels que Récréa. Nous sommes leur interlocuteur unique pour l'exploitation de leur patrimoine, avec une durée déterminée et une obligation de résultats. Cependant, la demande évolue vers un marché global construction, gestion, exploitation. Ce n'est que le début. ● Propos recueillis par Milena Chessa



TNA ARCHITECTES

Paris Une flotte de data centers chauffe la piscine

Maintenir la température de l'eau grâce à des *data centers*, c'est désormais possible. Le meilleur exemple : la piscine de la Butte-aux-Cailles, située dans le XIII^e arrondissement de Paris. Le principe est simple mais astucieux : dans un local technique de 40 m² créé pour l'occasion, six cuves en inox ou chaudières numériques abritent des ordinateurs, chaque cuve pouvant héberger 20 à 80 serveurs informatiques. Ces derniers sont baignés dans une huile minérale électriquement isolante et transportant la chaleur diffusée. L'huile, qui peut monter jusqu'à 50 °C, récupère la chaleur fatale émise par les serveurs et la transfère jusqu'au bassin de la piscine à travers un jeu d'échangeurs thermiques et de pompes hydrauliques. Une fois l'eau rafraîchie après être passée par les bassins (pertes liées à l'évaporation de l'eau et à son renouvellement), elle retourne vers les serveurs pour se réchauffer à nouveau. La boucle est bouclée.

Economie circulaire. « L'installation, qui raccourcit au maximum la distance entre les serveurs et les bassins, est un exemple d'économie circulaire à partir des déchets de l'industrie numérique. Il s'agit d'un couplage intelligent entre l'eau de la piscine et les serveurs informatiques, utilisés en l'occurrence par TeamTo,

un studio de films d'animation 3D », précise Christophe Perron, gérant de la start-up Stimergy, à l'origine du procédé.

L'équipement permettra de maintenir la température de l'eau (700 m³) à 28 °C toute l'année et de couvrir 20 % des besoins énergétiques du bassin. Au total, plusieurs milliers d'euros économisés pour une installation d'environ 100 000 euros. D'autres associations de ce type devraient suivre en France pour les besoins de *data centers* de collectivités, notamment. Histoire de se rafraîchir les neurones après avoir bien planché. ● Stéphanie Obadia



GERARD SAUZ / MAURICE DE PARIS

1 - L'eau de la piscine est maintenue à 28 °C toute l'année grâce à la chaleur libérée par les *data centers*. **2** - Six cuves en inox abritent les serveurs informatiques baignés dans une huile minérale.

➡ **Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Paris. **Entreprises :** Stimergy (procédé) ; Dauphélec (électricité) ; Eiffage Energie (hydraulique).
Coût : 100 000 euros. **Durée des travaux :** décembre 2016 à mai 2017.

«LOCALTIS

Equipements sportifs : les collectivités condamnées à innover

17/03/2017 Jean Damien Lesay

Culture - Sports - Loisirs Finances - Commande publique

Enquête après enquête, on retient des pratiques sportives qu'elles se sont massifiées, qu'elles possèdent un caractère toujours plus polymorphe, qu'elles s'étirent dans le temps et concernent de plus en plus les femmes. Bref, les pratiques sont toujours plus variées et l'innovation en matière d'équipements plus que jamais indispensable. Et d'innovation dans le domaine des équipements sportifs, il en a justement été question lors du premier colloque européen de l'Observatoire de l'économie du sport, un organisme dépendant du ministère des Sports, le 16 mars à Paris.

Mais au fait, innover dans les équipements sportifs, que cela signifie-t-il exactement ? Concevoir l'équipement pour un public plutôt que de viser trop large ? Pourquoi pas, à condition de ne pas passer à côté de la spécificité du public en question. "Faire des équipements pour les jeunes, ça ne veut plus rien dire", a précisé Claire Peuvergne, directrice de l'Institut régional de développement du sport d'Ile-de-France (IRDS). Pour elle, il convient avant tout de mieux poser les diagnostics territoriaux de façon à faire venir les sportifs dans les équipements. "En dehors des zones denses, a expliqué Claire Peuvergne, il faut un adulte pour amener les enfants au sport. Or, on ne propose rien aux accompagnants, qui sont souvent les mères." D'où cette proposition largement partagée par les intervenants du colloque : faire des équipements de véritables "lieux de vie", alors qu'ils sont le plus souvent des "bunkers", selon Claire Peuvergne. Parmi les pistes de réflexion qui vont dans ce sens : concevoir une programmation mêlant sport et culture. Clément Mansion, architecte au cabinet Chabanne, estime pour sa part que ce message a été entendu : "On nous demande de la convivialité dans les équipements, et c'est grâce à cela que nous gagnons des concours."

Innovations technologiques et économiques

Selon Clément Mansion, pour aller plus loin dans l'innovation en matière d'équipements sportifs, il faut se tourner vers les nouvelles technologies. Les espaces doivent bien entendu être connectés, de façon à enrichir l'expérience des utilisateurs, dans le cadre des grands équipements et du spectacle sportif, mais aussi dans les équipements de proximité qui doivent

multiplier les services. Avec 250 tracés potentiels sur le sol d'un gymnase multisport, l'innovation technologique c'est aussi un système de tracé lumineux permettant de s'adapter à chaque discipline. L'architecte voit encore dans le futur avènement de la voiture autonome un bouleversement dans la manière d'implanter les grandes enceintes sportives. "On n'aura peut-être plus besoin de parkings et on retrouvera des stades en centre-ville", s'est avancé Clément Mansion.

Autre angle d'approche concernant l'innovation : celui, économique, des professionnels du BTP. Pour Christian Simonian, du groupe Eiffage, la nouveauté peut consister à faire "baisser les coûts de construction pour les collectivités en valorisant le foncier autour des équipements". Autrement dit, le stade ou l'aréna devient l'élément d'un projet d'aménagement plus vaste qui amène des recettes par la vente de terrains. Avec ou sans valorisation du foncier, le modèle économique est au cœur des réflexions innovantes en matière d'équipements sportifs. Le centre aquatique du Pays d'Aix est ainsi devenu, en juillet 2016, le premier à avoir été réalisé sous la forme d'un contrat REM (réalisation, exploitation, maintenance) qui a permis de gagner jusqu'à un an par rapport à une procédure d'appels d'offres classique, tout en faisant jouer la concurrence et en externalisant les coûts. Selon son concepteur, le cabinet Chabanne, le contrat REM a poussé à adopter une vision globale, depuis la conception jusqu'au fonctionnement, en l'occurrence l'efficacité énergétique du bâtiment. "On arrive aujourd'hui à concevoir des équipements qui incluent le modèle économique de la future exploitation", a commenté Christian Simonian.

Quand l'équipement révèle une demande non exprimée

Mais c'est bien entendu en mettant le pratiquant au cœur de la réflexion que l'innovation prendra tout son sens, pour sortir, comme l'a souligné Eric Adamkiewicz, maître de conférences à l'université Toulouse III, "des équipements inadaptés, conçus autour d'un triptyque infernal : un stade, une pratique, un club". S'adapter aux besoins des pratiquants, c'est l'équation réussie par le centre aquatique du Wacken, réouvert en 2012 après rénovation à Strasbourg. Cet équipement a en effet réussi à drainer 27% de nouveaux pratiquants dans une ville qui comptait déjà onze piscines. Son secret : proposer de la nage au grand public, sans club ni scolaires. Cerise sur le gâteau : la fréquentation en temps réel est consultable sur internet. Pour Gérard Baslé, maître de conférences à l'université Paris XI, "l'offre a révélé une demande sociale non exprimée".

Le besoin d'innovation dans les équipements sportifs, l'Etat le prend désormais en compte. "L'innovation doit être au cœur de tous les équipements, y compris les petits", a plaidé Arnaud Dezitter, directeur général par intérim du CNDS (Centre national pour le développement du sport). Le centre a d'ailleurs organisé récemment un concours portant sur les équipements sportifs innovants et entend valoriser les projets présentés à cette occasion auprès des collectivités territoriales. En attendant, c'est un petit coup de pouce financier que le CNDS propose. "Cette année, pour la première fois, nous avons mis des 'bonis' aux équipements innovants", a précisé Arnaud Dezitter. En d'autres termes, en dehors des territoires prioritaires (certaines zones rurales et quartiers prioritaires de la politique de la ville) et des programmes spéciaux (Corse, outre-mer, Héritage Paris 2024), l'innovation est aujourd'hui la seule façon d'obtenir des subsides de l'Etat. De quoi motiver les futurs porteurs de projet...